

## **GRILLE DES HONORAIRES**

# **Gestion locative**:

-GIR SERENITE: 6% ttc du loyer mensuel hors charges.

-GIR CONFORT : 6% ttc du loyer mensuel hors charges + 2.5% du loyer mensuel collecté (Assurance GLI + détériorations + protections juridiques).

-Assurance PNO: 68€ ttc/an

### **Location:**

<ul><li>A la charge du bailleur (1) (2) :</li><li>Honoraire de visite, de constitution du dossier loc</li></ul>	cataire et
rédaction du bail	8€ TTC /m²
- Honoraire de réalisation de l'état des lieux	3€ TTC/m²
A la charge du preneur (1):	
- Honoraire de visite, de constitution du dossier loc	cataire et
rédaction du bail	8€ TTC /m²
- Honoraire de réalisation de l'état des lieux	3€ TTC/m²

#### **Achat/Vente:**

# GIR SUCCES / GIR PERFORMANCE GIR ACQUEREUR / GIR INVESTISSEUR :

- De 0 à 120.000 € forfait fixé à 6000 € TTC à la charge de l'acquéreur.
- Au-delà de 120.000 € 5% TTC du prix net vendeur à la charge de l'acquéreur.
- (1) Ne pouvant pas dépasser 6% TTC du loyer annuel hors charges
- (2) Remise commerciale totale des honoraires de location à la charge du bailleur dans les cas suivants :

Suite à la mise en gestion du bien dans notre cabinet, remise commerciale totale des honoraires pour la première location.

Suite à un locataire mis en place par GIR dont la durée de location est inférieure à 12 mois, remise commerciale totale des honoraires pour retrouver le locataire suivant.